AVIATION CIVILE DE MADAGASCAR

A.C.M.

Antananarivo, le 22 OCT 2026

à

DESTINATAIRE IN FINE

Référence :

N° 154 DRG/DRS/OPAN/PEL/26

Objet : Projet d'amendement n°02 de l'édition n°04 du RAM 3100

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'actualisation de la réglementation aéronautique nationale et afin d'intégrer les nouvelles dispositions relatives à la formation à distance, la Direction de la Réglementation de l'Aviation Civile de Madagascar a élaboré le projet d'amendement n°02 de l'édition n°04 du RAM 3100.

Aussi, nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir vos observations argumentées avant le 05 novembre 2026.

Lesdites propositions ainsi que le formulaire destiné à faciliter le classement de vos réponses sont disponibles et téléchargeables sur le lien suivant : : https://www.acm.mg, dans les rubriques : **« SECURITE / Proposition d'Amendement / PEL / RAM 3100 »**.

Nous vous serions reconnaissants de remplir la case vous concernant.

Nous nous permettons de vous rappeler que l'absence de réponse de votre part sera considérée comme une acceptation de la proposition.

La Direction de la Réglementation reste à votre disposition pour tout complément d'informations.

En vous remerciant de votre compréhension et de votre collaboration, nous vous prions d'agréer Mesdames, Messieurs, l'expression de nos meilleures salutations.

Le Directeur de la Réglementation, p.i

ANDRIANASOLO Paul Frédéric

BP 4414 - 13, Rue Fernand Kasanga, Antananarivo 101, Madagascar
Tél : +(261) 20 76 224 38 / +(261) 20 76 221 62 / +(261) 20 76 447 57 / Email : acm@acm.mg / Site web : www.acm.mg

DESTINATAIRES :
Tous les organismes de formation agréés (ATO)

BP 4414 - 13, Rue Fernand Kasanga, Antananarivo 101, Madagascar
Tél : +(261) 20 76 224 38 / +(261) 20 76 221 62 / +(261) 20 76 447 57 / Email : acm@acm.mg / Site web : www.acm.mg